

DEPARTEMENT DU VAR

Arrondissement

de Draguignan

Séance du :

20/03/2021

Date de la convocation :

12 mars 2021

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

2021 - 028

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 17	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	10	9

L'an deux mille vingt et un et le vingt mars à 09h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. AUE Pierre - BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

**Absents excusés** : M. AUE Pierre

M. TROIN François a donné procuration à Mme GAYMARD Marie-José

**Secrétaire de séance** : BAIN Chantal

**OBJET :** Adoption du Compte de Gestion du Receveur. Exercice 2020 - Budget Général

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343-1 et 2. et R.2343.1 à R 2343.10,

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Adopte** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 24 MARS 2021

et publication le: 24 MARS 2021

Le Maire  
A.BARALE

Le Maire  
A.BARALE

